

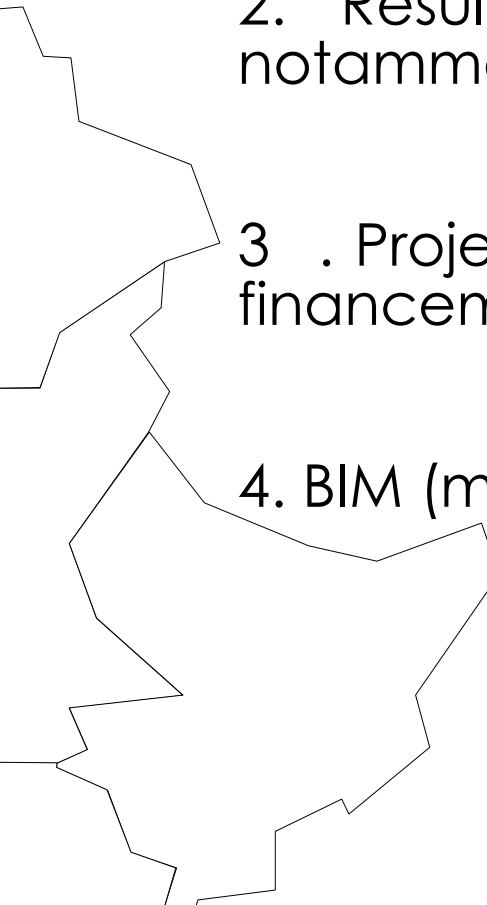


Club technique Ecoquartier des Alpes-Maritimes du 27 mai 2016



DDTM des Alpes-Maritimes
Service Ville et Urbanismes Durables

Ordre du jour

1. Principes de la démarche EcoQuartier du Ministère en charge du Logement,
 2. Résultats des campagnes de labellisation EcoQuartiers notamment dans les Alpes-Maritimes,
 - 3 . Projet urbain partenarial, récente forme de participation au financement des équipements publics,
 4. BIM (modélisation des données du Bâtiment).
- 

1. Genèse de la démarche de labellisation Ecoquartier

S'inscrivant dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le **plan « ville durable »** initié en octobre 2008 comprend 4 actions :

1. une **démarche Eco-cité** pour des opérations de long terme et de grande ampleur,
2. un **volet EcoQuartiers** à l'échelle du quartier,
3. un volet **Transports Collectifs en Site Propre**,
4. un plan « **Restaurer et valoriser la nature en ville** » ;

Objectifs du plan « ville durable » :

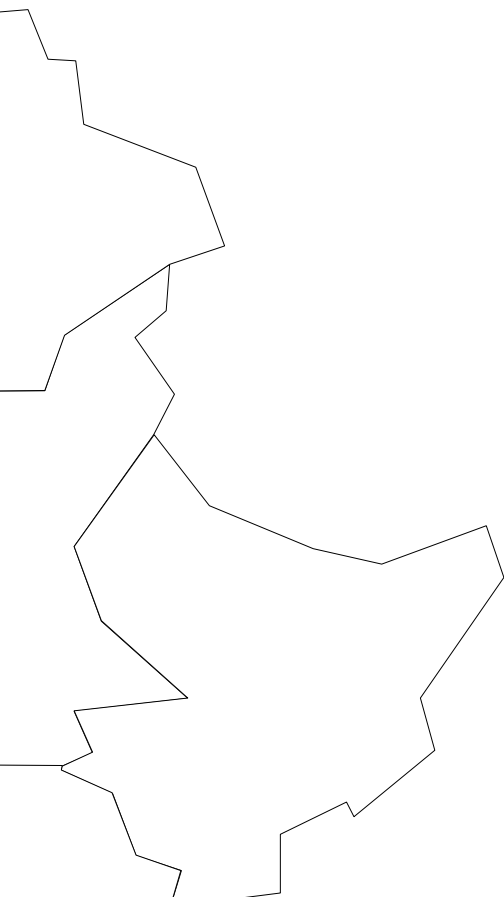
promouvoir une nouvelle façon de penser l'aménagement urbain, diffuser de bonnes pratiques et susciter la réalisation de nouvelles opérations conformes à un aménagement durable

1. Démarche Ecoquartier - Définition

Un **Ecoquartier au sens du label du ministère**, c'est :

- une opération d'aménagement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable
- une démarche générale visant à un aménagement global prenant en compte **en même temps plusieurs thématiques et enjeux** : transports, énergies dont énergies renouvelables, bâtiments, équipements, prévention des risques, modes de vie, concertation, mixité sociale, contribution au développement territorial, déchets, nature en ville et biodiversité....

afin de tendre vers la sobriété, la densité, l'efficacité, la qualité et le bien vivre ensemble.



1. Labellisation Ecoquartier en 3 étapes

- Démarche souple pouvant être intégrée à des stades très variés d'un programme,
- Se déclinant en **3 étapes** :



1. étape 1 : signature de la **Charte** d'adhésion EcoQuartier comprenant 20 engagements

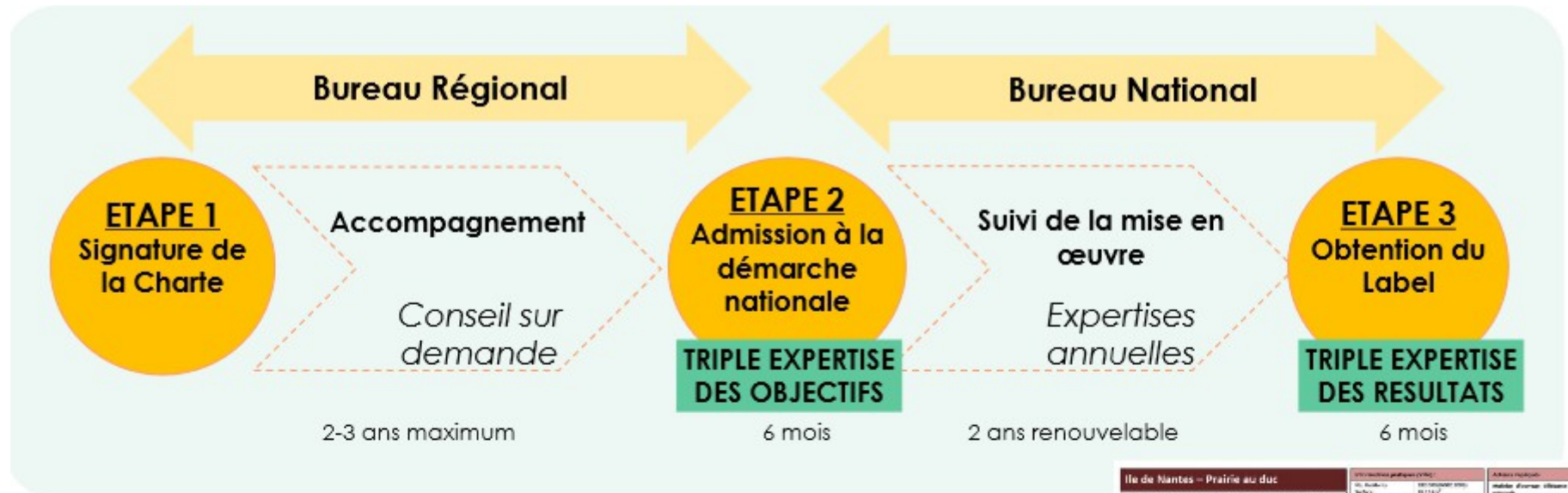
2. étape 2 : diplôme « **Engagé dans la labellisation** » (travaux démarrés)



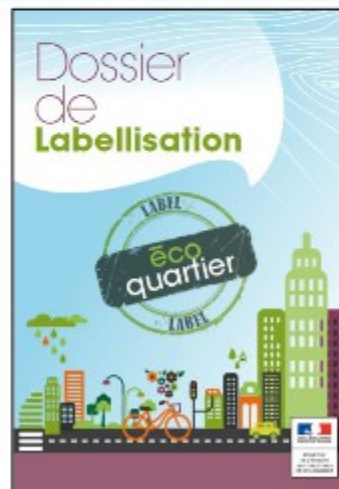
3. étape 3 : **Label EcoQuartier**
(opération livrée)



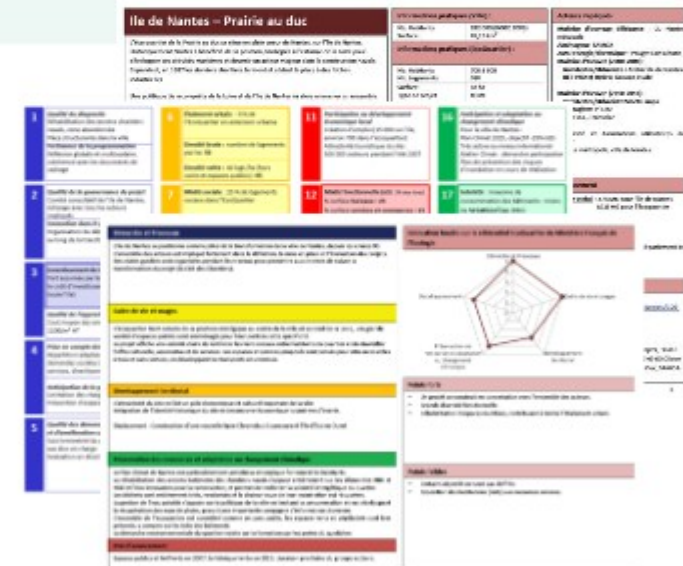
1. Labellisation Ecoquartier en 3 étapes



Une charte



Un dossier de labellisation



Une fiche de synthèse et de communication des résultats

1. Etape 1 : signature de la charte Ecoquartier et de ses 20 engagements



Les 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers

DÉMARCHE ET PROCESSUS		CADRE DE VIE ET USAGES		DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL		ENVIRONNEMENT ET CLIMAT	
1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer la dimension financière tout au long du projet	8	Assurer un cadre de vie sûr et sain	13	Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet	9	Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale	14	Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacements	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site	15	Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

La Charte
des ÉcoQuartiers



Délibération de l'assemblée
délibérante de la collectivité
ou de l'EPCI

1. Dossier de labellisation à l'étape 2 (diplôme) et à l'étape 3 (label)

3.1. La déclinaison de la dimension « Démarche et processus »

Démarche et processus : faire du projet autrement

1. Réaliser les projets répondant aux besoins de tous s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

- 1) Quels diagnostics ont été réalisés, et à quelles échelles ? Quels sont les champs couverts (sociaux, urbains, économiques et environnementaux) ? Quels sont les enjeux identifiés pour le projet ?
- 2) Comment les diagnostics ont-ils été mobilisés pour définir le projet, notamment en prenant en compte la complémentarité avec les caractéristiques des territoires voisins, les ressources locales, les attentes des habitants, usagers et acteurs socio-économiques ?

3.2. La déclinaison de la dimension « cadre de vie et usages »

Cadre de vie et usages : améliorer le quotidien

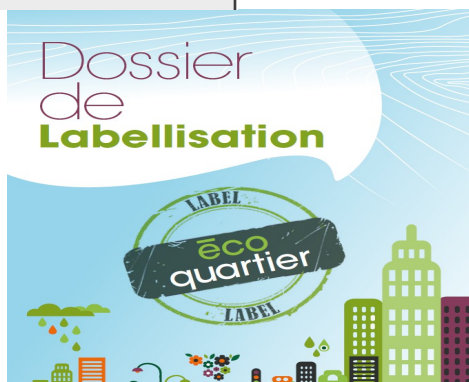
6. Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : POLITIQUE FONCIÈRE ET LOCALISATION DU PROJET

- 1) Quelle politique foncière à l'échelle intercommunale a été menée ces dernières années pour lutter contre l'étalement urbain ?
- 2) Comment avez-vous choisi la localisation de votre projet pour travailler en priorité sur la ville existante ?



3.3. La déclinaison de la dimension « Développement territorial »

Développement territorial : dynamiser le territoire

11. Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : DYNAMISME DU TISSU ÉCONOMIQUE EXISTANT

- 1) Comment le projet participe-t-il au dynamisme économique du territoire ?
Exemples : développement de l'offre de bureaux, création ou maintien d'emplois et/ou de commerces, diversification de l'offre existante, services, crèches d'entreprises, restaurants inter-entreprises...
- 2) Comment le projet contribue-t-il à la recherche d'un équilibre économique territorial ? Précisez si des dispositifs spécifiques s'appliquent sur le secteur.
Exemples : enjeux de concurrence territoriale, impact des nouvelles activités/nouveaux services par rapport à l'existant, attractivité, zones franches urbaines, ...

3.4. La déclinaison de la dimension « environnement et climat »

Environnement et climat : préserver les ressources et s'adapter aux changements climatiques

16. Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques

LES DONNÉES QUALITATIVES

DÉCRIRE VOTRE PROJET

NOTION 1 : PRÉVENTION DES RISQUES

- 1) Comment le choix de localisation du projet intègre-t-il les enjeux et aléas identifiés, dans le cas d'un territoire soumis à un ou des risques ?
- 2) En quoi la programmation et la conception du projet ont-elles pris en compte les risques, au-delà de la réglementation ?

2. Résultats des campagnes de labellisation Ecoquartier

1ère phase : appels à projets EcoQuartier avec palmarès thématique sur l'eau ; biodiversité, déchets, mobilité, énergie, formes urbaines...

2009	160 candidatures
2011	393 candidatures dont dans le 06 9 candidats et 2 lauréats

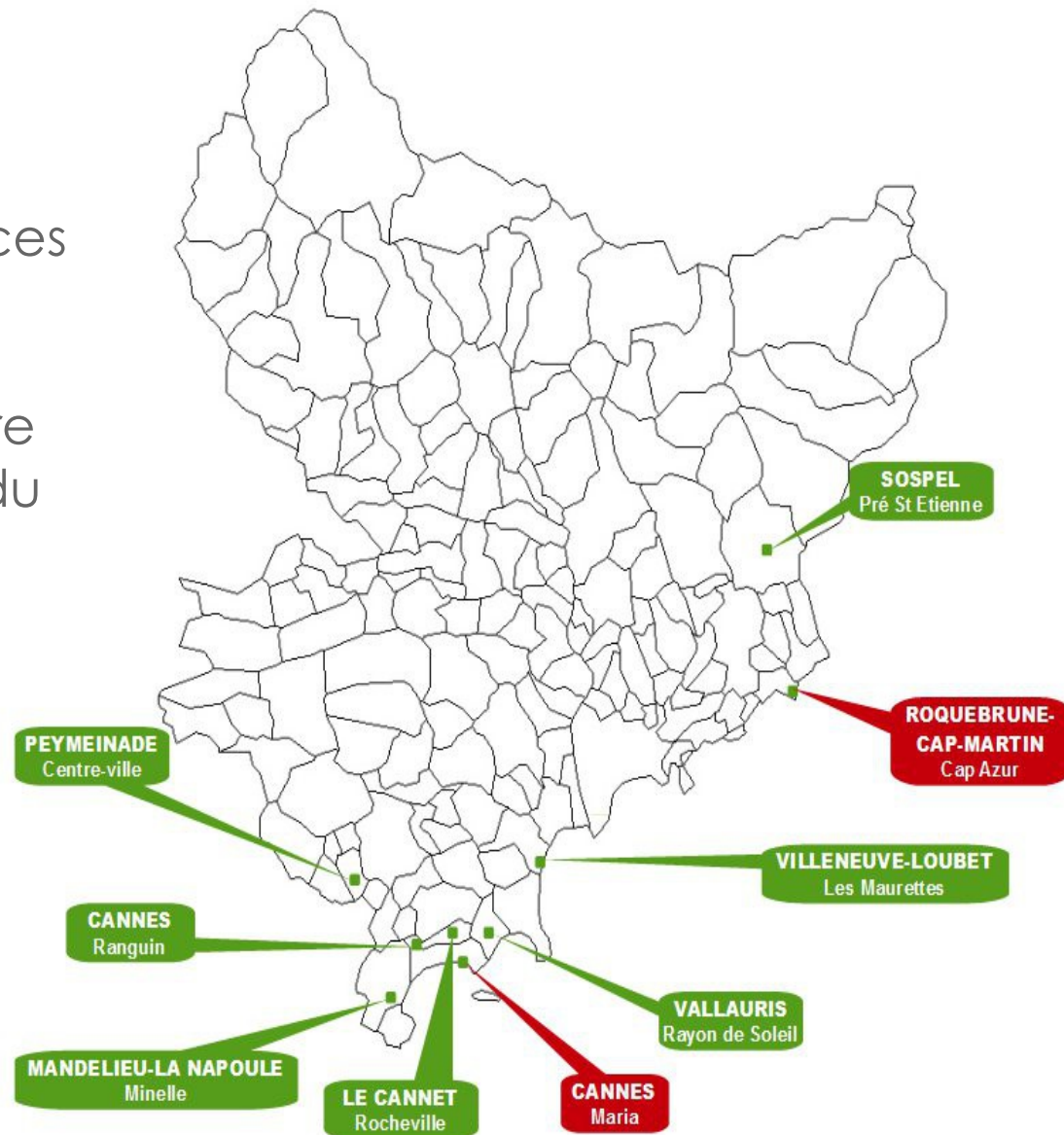
2ème phase : 2013 : lancement d'un processus de labellisation composé désormais de 3 étapes et ayant 3 finalités :

- encourager les collectivités territoriales à entrer dans la démarche EcoQuartier,
- pérenniser l'accompagnement des collectivités sur un temps long,
- garantir la qualité des opérations ;



2. Résultats des campagnes de labellisation Ecoquartier

Liste des 9 opérations candidates à l'appel à projet Ecoquartier 2011 dans les Alpes-Maritimes dont 2 lauréats :

1. **Cap Azur à Roquebrune-Cap-Martin** au titre du critère « Performances écologiques = innovation »
2. **Cannes Maria** au titre du critère « qualité du projet à la vie du quartier »

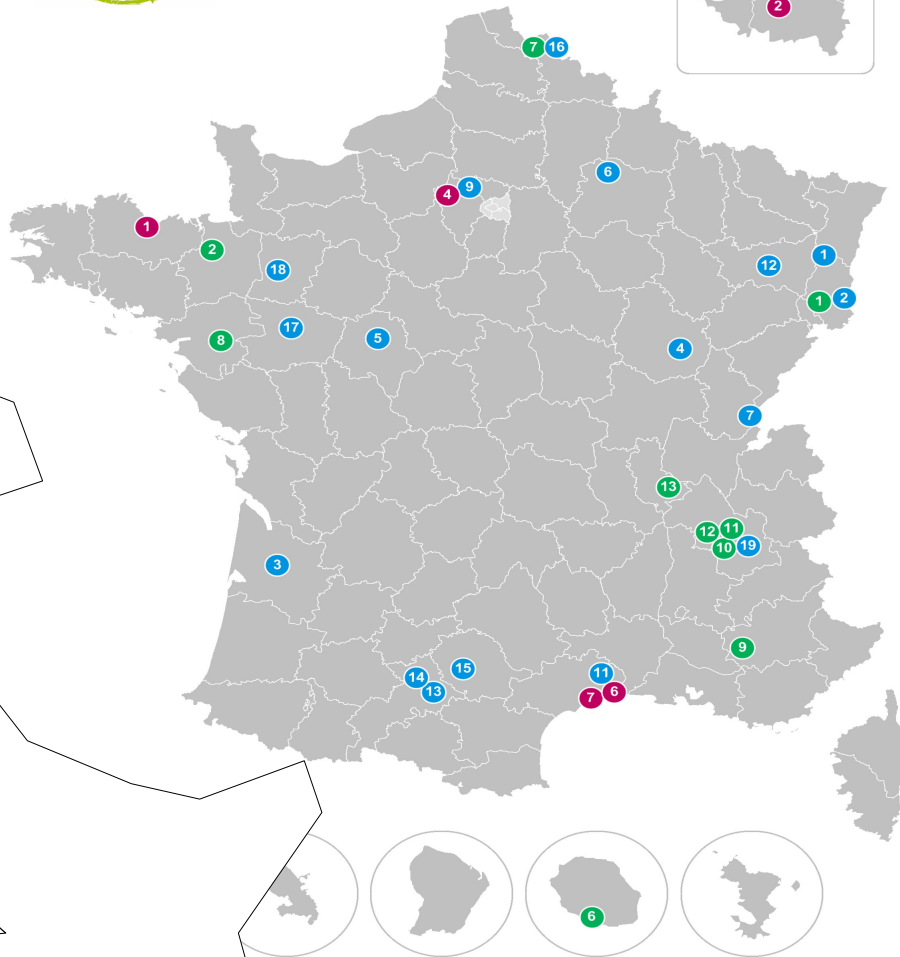


2. Résultats de la labellisation Ecoquartier

	Nombre opérations diplômées (Etape 2)		Dans les Alpes-Maritimes (Etape 2)	Nombre d'opérations labellisées (Etape 3)	
2013	13		2 - Cap Azur - Cannes Maria	32	
2014	19		2 - Nice Méridia - Grand Arénas	53	
2015	7		0	24	

2. Résultats de la labellisation Ecoquartier au 31/12/2015

39 écoquartiers labellisés en France (étape 3 = label)



Lauréats 2013

- 1 - Mulhouse (Wolf-Wagner)
- 2 - Hédé-Bazouges (Les Courtils)
- 3 - Paris (Fréquel-Fontarabie)
- 4 - Paris (ZAC Claude Bernard)
- 5 - Boulogne-Billancourt (Le Trapèze)
- 6 - Saint-Pierre (La Ravine Blanche)
- 7 - Lille (Les Rives de la Haute-Deûle)
- 8 - La Chapelle-sur-Erdre (Quartier des Perrières)
- 9 - Forcalquier (Écoquartier historique)
- 10 - Grenoble (ZAC de Bonne)
- 11 - Grenoble (Bouchayer-Viallet)
- 12 - La Rivière (Cœur de Bourg)
- 13 - Lyon (La Duchère)

Lauréats 2014

- 1 - Sainte Croix aux Mines (Les Coccinelles)
- 2 - Mulhouse (Lefebvre)
- 3 - Bordeaux, Communauté urbaine de Bordeaux (Ginko – Berges du Lac)
- 4 - Longvic (les Rives du Bief)
- 5 - Tours (Ecoquartier de Monconseil)
- 6 - Reims (Ecoquartier Croix Rouge Pays de France)
- 7 - Morez (Villedieu Le puits)
- 8 - Paris (Boucicault)
- 9 - Les Mureaux (Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux)
- 10 - Nanterre, Etablissement public d'aménagement La Défense Seine-Arche (Hoche)
- 11 - Prades le Lez (Projet Horizons : Viala Est)
- 12 - Les Forges (La ferme forgeronne)
- 13 - Balma, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Vidailhan)
- 14 - Blagnac, Communauté urbaine de Toulouse Métropole (Andromède)
- 15 - Graulhet (Écoquartier les Résidences du Parc)
- 16 - Mons-en-Baroeul (Le Nouveau Mons)
- 17 - Angers (ZAC Desjardins)
- 18 - Changé (La Barberie)
- 19 - Grenoble (Blanche-Monier)

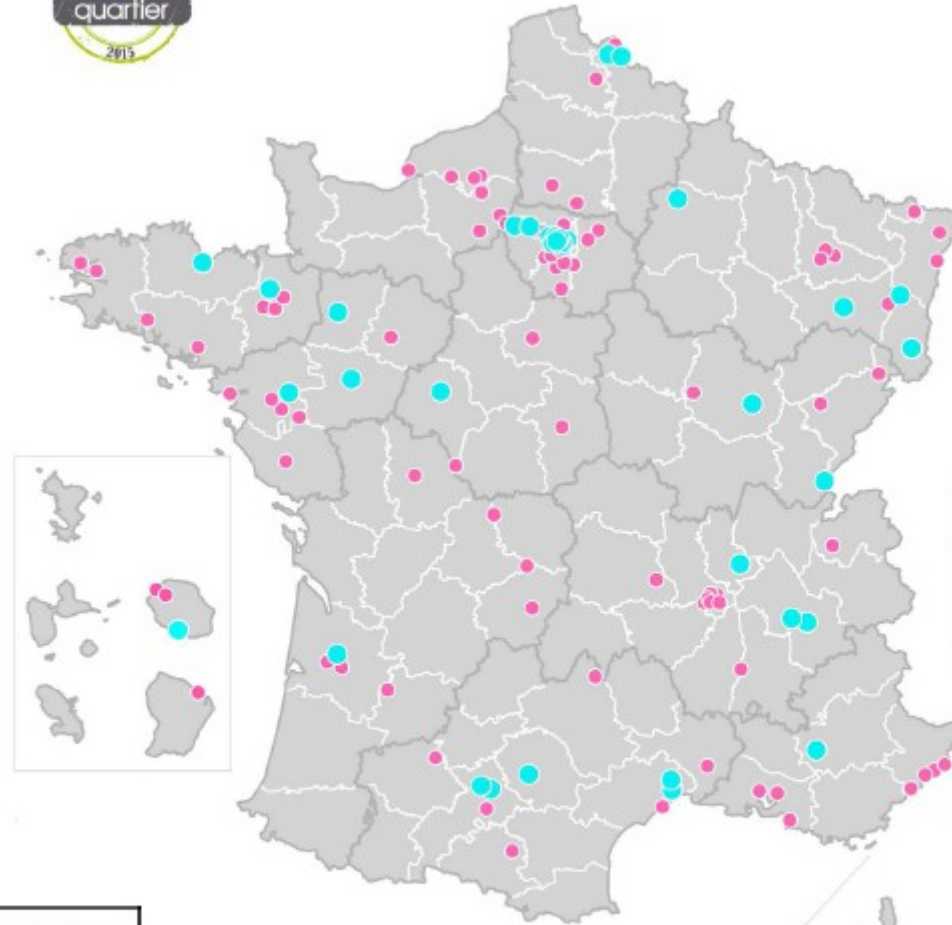
Lauréats 2015

- 1 - Saint-Brieuc (Quartier de l'Europe)
- 2 - Ivry-sur-Seine, Grand Paris Aménagement (ZAC du Plateau)
- 3 - Levallois-Perret (Quartier Eiffel)
- 4 - Mantes-la-Jolie, Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (Quartier du Val Fourré)
- 5 - Montreuil (Bel Air - Grands Pêcheurs)
- 6 - Montpellier (Les Grisettes)
- 7 - Montpellier (Parc Marianne)

Source : DGALN/DHUP/AD4 - Réalisation cartographique : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

2. Résultats de la labellisation Ecoquartier au 31/12/2015

98 écoquartiers engagés dans la labellisation en France (étape 2)



EcoQuartier2015.com | DD | Janvier 2016



Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Bureau de la coordination des systèmes d'information
Source : DGALN - AD4
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCS/UPôle géomatique

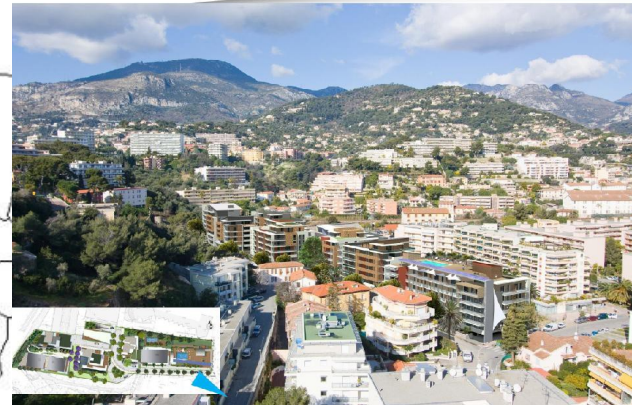
- Ecoquartiers Labellisés (39)
- Ecoquartiers Engagés (98)

2. Résultats de la labellisation Ecoquartier au 31/12/2015

4 opérations diplômées « Engagé dans la labellisation » (étape 2) dans les Alpes-Maritimes



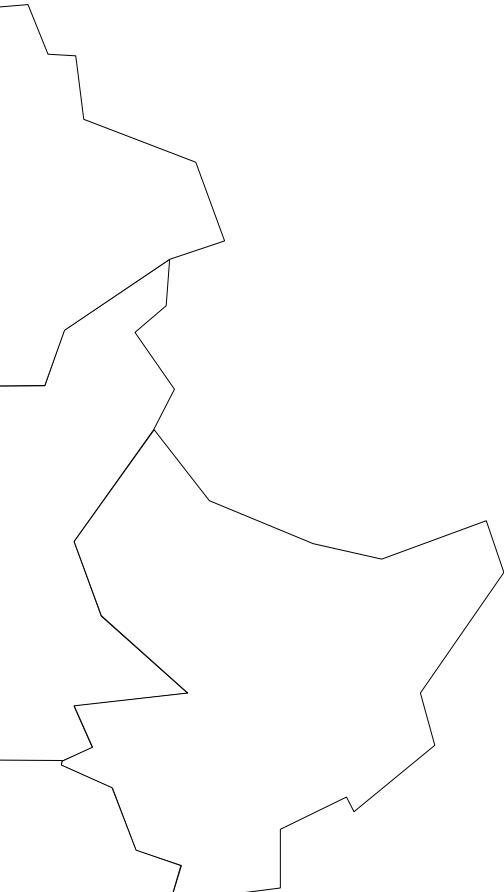
EcoQuartier Cap Azur (Roquebrune-Cap-Martin)



2. Poursuite de la labellisation Ecoquartier en 2016

4ème vague de labellisation en 2016 en cours :

- 51 opérations candidates en France dont 10 au label
- 3 candidats au diplôme en PACA :
 - * îlot Allar à MARSEILLE,
 - * Font Pré à TOULON,
 - * Joly Jean à AVIGNON.



2. Quels avantages pour les collectivités ?

- Être membre du **Club national Ecoquartier** proposant :
 - Des sessions de formations et de conférences-visites
 - Une lettre d'information mensuelle
 - Un site internet rassemblant l'intégralité des outils et des productions du club

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

- Valoriser son ou ses projets urbains durables



- Bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique de la DDTM : notamment pour la constitution du dossier de candidature

2. Sites Clés du Ministère et de ses partenaires

Dans le domaine de l'aménagement durable :

- Site internet Ecoquartiers (rubrique du site du MEEM)
- Ministère du Logement et de l'Habitat (MLHT)
- Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM)
- Ville Durable, Aménagement et Construction durable (rubrique du site du MEEM)
- Vivapolis, l'Institut pour la Ville Durable
- CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- ARPE PACA (Agence Régionale Pour l'Environnement)
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME PACA)
- Plante&cit , Ing nierie de la nature en ville

Questions diverses

-
-
-
-

